

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux Mil Vingt Six

le : 20 mai 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/05/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J. CRETINOIR, J.M. CUSSAT, O. GRIBISICI, J. DUBOIS et A. CHAUVET

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT, P. BOURGEOIS, A. MACHARD, et J. RACAUD.

ABSENTS. : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MENG qui donne pouvoir à T. TORRENT

M. LONCHAMPT qui donne pouvoir à J.L. DUPONT

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0036 : VENTE DE MATÉRIEL

La commune est propriétaire de matériel dont elle n'a plus l'utilité, à savoir :

- Une balayeuse
- Un four à Pizza
- 16 tables de bistrot

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle.

Vu Les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal par délibération 2026-0030 en date du 08 avril 2026, « de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention :

- Décide de procéder à la vente des biens suivants, aux tarifs indiqués :
 - La balayeuse 100 €
 - Le four à Pizza 1 000 €
 - 16 Tables de bistrot 35 €/l'unité
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.



Le Maire,


Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,


Thippavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Sous-Préfecture,
Le 21 mai 2026.